

des Princes &c. Octobre 1719. 345

C'est le resultat unanime ,
Tout postulant sera proscrire ,
S'il est ici quelque maxime
A laquelle il n'ait pas souscrit.

II Le Sient Jean Baptiste Meus vient de faire un nouvel établissement dans la Ville de Bruxelles, en vertu d'un Octroi de Sa Majesté Imperiale & Catholique. C'est un Magasin ou grand Cabinet où chacun pourra exposer en vente toutes sortes de peintures, figures, bronzes, sculptures, Medailles, Diamans & autres pierres précieuses, Pendules, Lustres, Bureaux, Bijoux, & generalement toutes piéces rares, curieuses & antiques, de quelque prix & qualité qu'elles soient, dont on fera un commerce journalier.

*Nouvel éta-
blissement à
Bruxelles
pour la vente
de toutes sor-
tes de Bijoux*

Il sera permis à chacun, en payant un petit droit pour l'entretien des Bâtimens & des Commis, d'y faire exposer en vente les piéces dont il voudra se défaire, qui seront vendues à l'encherre, sans que le vendeur ni l'encherisseur soient obligez de se faire connoître.

Il y aura des Commis qui tiendront des Registres exacts des effets qu'on leur remettra du nom, du domicile, du pays & qualitez du Propriétaire, du numero & du prix auquel on aura voulu les exposer, de quoi on donnera un double au Porteur pour sa sûreté.

Ce Magasin sera ouvert tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à midi, & depuis deux heures jusqu'à la nuit. Il sera libre à chacun d'y entrer moyennant un demi escalin par personne quel on payera au Portier, à l'ex-
ception